

RENTRÉE 2020/2021



CE QU'IL FAUT SAVOIR

Conformément au calendrier scolaire,
la rentrée des jeunes écoliers aura lieu le 1^{er} septembre.
Tous les élèves sont scolarisés, de la petite section au CM2,
selon l'organisation définie par chaque école (possibilité d'horaires échelonnés,
d'entrées et de sorties différenciées...).

LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Les services suivants sont assurés et rétablis dans les conditions habituelles :

<p>Restauration scolaire</p> <p>✓</p> <p>repas chaud fourni par la Ville et pris dans les restaurants scolaires</p>	<p>Transport scolaire</p> <p>✓</p>	<p>Accueil périscolaire*</p> <p>✓</p> <p>le matin à partir de 7h et le soir jusqu'à 19h</p>	<p>Temps récréatif</p> <p>✓</p> <p>de 16h15 à 17h</p>	<p>Centre de loisirs</p> <p>✓</p> <p>le mercredi après-midi dans les écoles, pour les enfants scolarisés le matin (réservation obligatoire sur l'espace Démarches- f@milles)</p>
---	------------------------------------	---	---	--

* seuls les parents des enfants en petite section pourront les accompagner à l'intérieur des locaux, la première semaine de rentrée (**1 seul accompagnant & port du masque obligatoire**)

LE PROTOCOLE SANITAIRE

› Entretien des locaux

Les services de la Ville mettent en œuvre le protocole sanitaire communiqué par le Ministère de l'Éducation nationale, sur la base d'une désinfection renforcée des surfaces de contact. Ces mesures viennent en complément de l'entretien courant des locaux scolaires effectué quotidiennement par les agents.

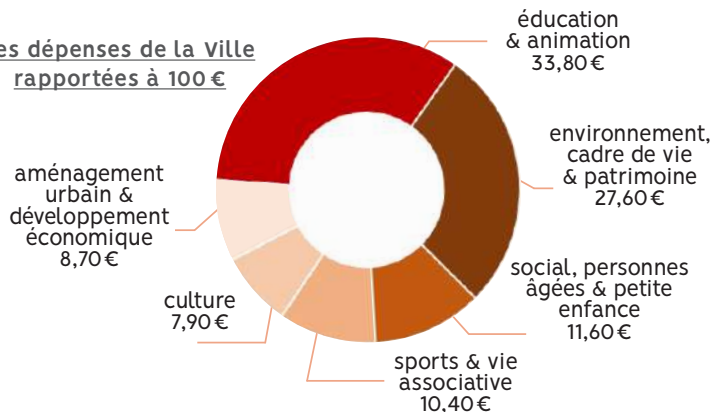
› Gestes barrières

- Élèves, enseignants et agents sont soumis au **respect des gestes barrières** (distanciation sociale dans la mesure du possible, lavage des mains régulier...).
- Le **port du masque** n'est toujours pas recommandé pour les enfants de maternelle et d'élémentaire. En revanche, il est rendu obligatoire par arrêté préfectoral pour les accompagnants aux abords des écoles (50m) et pour tous les adultes à l'intérieur des locaux.
- La **limitation des regroupements** d'élèves et de parents est demandée aux abords des écoles.

LES RÉNOVATIONS ESTIVALES

Le secteur éducation/animation est le premier poste de dépenses de la Ville d'Eysines (7 845 315 €). Une partie du budget alloué sert à l'entretien et à l'équipement des établissements scolaires. Voici un aperçu des travaux réalisés cet été.

Les dépenses de la Ville rapportées à 100 €



Groupe scolaire du Bourg

> Pôle éducatif

Création d'un préau dans la cour côté classes maternelles

> Raoul Dejean

Ajout d'urinoirs dans les sanitaires

> René Girol

Réfection du couloir et du bureau de direction, pose de films solaires

Groupe scolaire La Forêt

> La Forêt élémentaire

Rénovation de la peinture des façades, des préaux, des couloirs, réfection de deux classes (sol et peinture).

Groupe scolaire Claverie

> Claverie maternelle

Réfection des sols des couloirs

> Claverie élémentaire

Rénovation du sol et des murs d'un couloir

Groupe scolaire Derby

> Derby élémentaire

Réfection des peintures de la façade, de murs, de plafonds, du préau, de cages d'escalier et de la salle d'arts plastiques

> Derby maternelle

Réfection des peintures d'une classe et des couloirs

Groupe scolaire Migron

> Migron maternelle

Réfection des peintures, des couloirs et d'une classe

> Migron élémentaire

Remplacement des stores

D'autres travaux auront lieu pendant les vacances d'automne : réfection de la cour et des clôtures de Migron maternelle, aménagement de la cour du Derby maternelle, etc.

LE NUMÉRIQUE CONTINUE SON DÉPLOIEMENT



Depuis 2016, la Ville renforce le déploiement du numérique dans les écoles avec :

- l'installation progressive de Vidéoprojecteurs interactifs (VPI) dans toutes les classes d'écoles élémentaires
- la mise en place de classes mobiles avec ordinateurs portables ou tablettes
- l'installation de visualiseurs en maternelles et élémentaires

En 2020, les investissements pour l'équipement des écoles se poursuivent avec l'octroi d'une enveloppe de 56 000 € pour notamment doter chaque classe d'écoles maternelles de tablettes et d'ordinateurs portables.

À VOS AGENDAS

- **5 OCTOBRE > 6 NOVEMBRE** : **1^{re} INSCRIPTION À L'ÉCOLE MATERNELLE** pour les enfants entrant en petite section à la rentrée 2021. Dossier d'inscription à télécharger sur l'espace Démarches-F@mille ou à retirer en mairie. Dépôt sur rendez-vous auprès du service éducation au 05 56 16 18 20.

LA CAISSE DES ÉCOLES

Vous êtes en difficulté de paiement pour les frais liés aux services périscolaires ? La **Caisse des Écoles** du Centre communal d'action sociale (CCAS) propose une aide financière sur critères de ressources aux familles eysinaises. Pour tout renseignement, contactez le CCAS au 05 56 16 69 81.

BONNE RENTRÉE À TOUTES ET TOUS !